***Communiqué de presse du***

**Des conseillers municipaux mobilisés pour la démocratie locale**

**Le Conseil national de la Refondation (CNR) a engagé une réflexion sur nos institutions nationales et territoriales. Le Sénat s’est emparé du sujet de la démocratie locale et a rendu un rapport d’information assorti de diverses propositions.**

**Dans cette perspective, les élus d’opposition des conseils municipaux de (noms des communes) ........... ont décidé d’être force de proposition auprès des candidats aux prochaines élections sénatoriales. En cela, ils s’appuient sur les orientations de l’Association des élus locaux d’opposition (AELO).**

Soucieux de revitaliser la démocratie locale, les élus d’opposition des conseils municipaux de........... ont décidé de s’adresser aux candidats aux élections sénatoriales dans le département de …. Ils souhaitent partager leur expérience et relayer des propositions de l’Association des élus locaux d’opposition (AELO). Créée en 2010, l’AELO représente des élus locaux de la minorité de toute appartenance et les accompagne dans l’exercice de leur mandat.

Les Français, notamment les jeunes, sont de plus en plus nombreux à se détourner d’une démocratie intermittente ponctuée uniquement par des échéances électorales. Aussi, pour ces élus locaux, la revitalisation du modèle démocratique français, aujourd’hui à bout de souffle, doit s’envisager par une réforme globale des institutions, du Parlement au conseil municipal.

Avec l’AELO, ils entendent être partie prenante de cette refondation de notre démocratie républicaine. Par son ancrage territorial dans une grande diversité de communes, l’AELO mesure le profond déficit démocratique au sein de trop nombreux conseils municipaux. Ces assemblées délibérantes, où l’essentiel des débats porte pourtant sur l’avenir de nos concitoyens, se résument trop souvent à des chambres d’enregistrement.

Rares sont les maires qui développent une relation constructive et ouverte avec les élus d’opposition, un mode de gouvernance qui devrait pourtant être institutionnalisé. Cette situation dégradée nuit à l’image de l’institution locale et n’incite pas, de fait, les citoyens à s’engager dans la vie de la cité.

Pour ces élus locaux, une des causes majeures des dysfonctionnements observés réside dans le mode d’attribution des sièges à l’issue de chaque élection dans les villes de 1 000 habitants et plus. **La prime majoritaire de 50 % déséquilibre fortement la représentativité des différentes listes** au sein des conseils municipaux, malgré des écarts parfois très faibles en termes de suffrages obtenus. Quand il faut 100 voix à la liste majoritaire pour obtenir 1 siège de conseiller, il en faut entre 300 et 400 pour les listes minoritaires. Trop peu nombreux, les élus d’opposition peinent à faire face à leurs multiples tâches, d’autant que souvent, ils ne disposent pas de moyens matériels et financiers adaptés. Sans compromettre la nécessaire stabilité des conseils municipaux, **la prime majoritaire doit être revue à la baisse**, comme cela existe à l’échelon régional où elle se situe à 25 %, ce qui n’entrave pas le bon fonctionnement des Conseils régionaux.

D’autres axes de progrès sont également à explorer en matière de liberté d’accès à l’information, de droit à la communication, de protections juridiques ou encore de fonctionnement des intercommunalités.

Autant de propositions que les élus d’opposition des conseils municipaux de....... souhaitent partager avec les candidats aux élections sénatoriales dans la perspective de revitaliser notre modèle démocratique et les instances délibératives municipales et intercommunales.

Contact presse : nom,prénom,téléphone,mail